

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 avril 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous soumetts un dossier relatif à la pose d'une canalisation d'eau potable de diamètre 150 mm rue Ney, de la rue Sully au cours Lafayette à Lyon 6°.

Le montant global de l'opération s'élève à 1 500 000 F TTC se répartissant ainsi :

- montant total HT	1 243 781,10 F
- TVA 20,60 %	256 218,90 F
	<hr/>
- montant total TTC	1 500 000,00 F

Cette opération comprendrait la réalisation de 880 mètres de canalisation en fonte ductile de diamètre 150 mm. Elle permettrait de renouveler l'ancien réseau en fonte grise de diamètres 80 et 110 mm de la rue Sully au cours Lafayette.

Les raccordements sur les réseaux en service et les renouvellements de branchements en plomb seront exécutés par la Compagnie générale des eaux, conformément à son contrat d'affermage.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous le 21 décembre 1998 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Oùï l'avis de ses commissions environnement, propreté, eau et assainissement et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le dossier qui lui est soumis.

2° - Décide :

a) - de confier ces travaux à une entreprise spécialisée, désignée à la suite d'un appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics,

b) - que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

3° - Autorise monsieur le président à :

a) - accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement et à accomplir tous les actes afférents au marché,

b) - solliciter l'aide de l'Agence de l'eau et à signer la convention à intervenir.

4° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - budget annexe des eaux - exercice 1999 - compte 238 511 - fonction 1 111 - opération 0137 001 945.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,